



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 59914

## Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation des inspecteurs des sites. Cette profession connaît un manque d'effectifs inacceptable, à savoir soixante inspecteurs des sites pour la France entière. De plus, alors que le ministère de la culture a accordé en mai 1990 à ses agents, pour des fonctions semblables, le statut de conservateur du patrimoine, le ministère de l'équipement refuse de reconnaître leur fonction. Elle lui demande donc ce qu'il entend faire à ce sujet.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents, qui assument sur le terrain, auprès des directeurs régionaux de l'environnement, des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages, sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Piat Yann](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59914

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 1992, page 3093